

ZIMBABWE

Le retrait des observateurs de l'Union européenne risque de se traduire par de nouvelles violations des droits humains

Index AI : AFR 46/011/02

Le retrait des observateurs électoraux de l'Union européenne (UE) renforce la préoccupation d'Amnesty International, qui craint que les violations des droits humains orchestrées par le parti au pouvoir, la Zimbabwe African National Union - Patriotic Front (ZANU-PF, Union nationale africaine du Zimbabwe - Front patriotique), à l'approche de l'élection présidentielle ne se multiplient en l'absence de témoins internationaux impartiaux.

« Il est alarmant de constater que le plus important groupe d'observateurs internationaux ne sera pas sur le terrain en cette période préélectorale cruciale. Par leur seule présence, ils mettaient un frein aux actes de violence et d'intimidation commis quotidiennement avec le soutien de l'État, a souligné Amnesty International.

« Le manque d'observateurs

impartiaux va faciliter les atteintes à la liberté d'expression. »

L'organisation de défense des droits humains a appelé le Forum parlementaire de la Southern African Development Community (SADC, Communauté de développement de l'Afrique australe), le Commonwealth et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à renforcer les effectifs de leurs équipes d'observateurs, afin de compenser l'absence des représentants de l'UE. Une trentaine d'observateurs de l'Union européenne avaient été habilités à juger de l'équité du scrutin présidentiel des 9 et 10 mars, et 120 autres devaient les rejoindre au cours de la semaine précédant le vote.

« La décision de rappeler les observateurs de l'UE laisse la porte ouverte à de nouvelles violations graves des droits humains au Zimbabwe », a ajouté Amnesty International.

À l'approche du scrutin, le maintien de l'ordre est remis en cause par les instructions politiques données aux forces de sécurité. Des témoins ont raconté à Amnesty International qu'environ

400 partisans de la ZANU-PF avaient été escortés par la police hier, tandis qu'ils se rendaient en cortège de l'université du Zimbabwe au centre de la capitale, Harare. Ces manifestants y ont ensuite pris d'assaut le siège du parti d'opposition *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique), agressé ses occupants à coups de pierre et brisé les fenêtres du bâtiment. Plusieurs personnes auraient été blessées.

Des membres de la police antiémeutes, repérés par des permanents du MDC depuis leurs bureaux, sont demeurés à proximité mais sont restés passifs au cours de ces événements, qui ont duré une quinzaine de minutes. D'après les informations recueillies par Amnesty International, après que cette foule eut agressé des membres du MDC et des passants, les policiers antiémeutes sont

Ces deux dernières semaines, d'autres violations graves du droit à la liberté de réunion et d'association ont été portées à la connaissance d'Amnesty International, qui estime qu'elles ont été facilitées par le manque

finaleme nt intervenus, pour s'en prendre à leur tour aux victimes. La police aurait tiré six grenades lacrymogènes dans le hall du bâtiment, puis poursuivi et agressé des membres du MDC tandis qu'ils s'enfuyaient par la porte de devant. Cette attaque a apparemment été facilitée par la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité, les policiers ayant abusé des pouvoirs que leur confère les dispositions de cette loi promulguée récemment.

« L'attaque d'hier contre le personnel du siège du MDC à Harare est caractéristique d'une situation dans laquelle les forces de police, entièrement acquises au régime, se rendent complices de violences commises par des miliciens du parti au pouvoir contre des sympathisants de l'opposition, ou arrêtent ces derniers de manière arbitraire », a fait observer Amnesty International.

d'observateurs internationaux.

Le 16 février, 11 dignitaires religieux ont été arrêtés à l'occasion d'une manifestation interconfessionnelle organisée à Bulawayo. Des responsables de la police ont affirmé que la marche de

protestation organisée par les Églises catholique, anglicane, presbytérienne et méthodiste menacerait ou troublerait l'ordre public. À la fin du second service religieux, la police a arrêté le prêtre anglican Noel Scott alors qu'il était en chaire, pour avoir enfreint la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité. D'autres dignitaires religieux et des fidèles ont suivi les policiers qui avaient appréhendé le révérend Scott jusqu'au commissariat central de Bulawayo, où ils ont prié devant le bâtiment. Dix autres personnes, dont le père Kevin O'Doherty, prêtre catholique, ont également été arrêtées et inculpées aux termes de la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité, avant d'être libérées sur décision de justice le 18 février.

La police a appréhendé une quinzaine de membres la *National Constitutional Assembly* (NCA, Assemblée constitutionnelle nationale) – qui regroupe la plupart des organisations non gouvernementales (ONG) et des partis d'opposition du Zimbabwe – le 15 février, pour avoir pris part à une manifestation pacifique qui avait été interdite par la police en

vertu de la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité. Plusieurs des personnes appréhendées ont affirmé avoir été agressées par les forces de l'ordre en garde à vue.

Le 10 février, la police zimbabwéenne a annulé un rassemblement organisé à Gokwe par le candidat du MDC à l'élection présidentielle Morgan Tsvangirai, déclarant que ce rassemblement risquait fort de dégénérer violemment et qu'il était par conséquent interdit aux termes de la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité. Pourtant, les forces de l'ordre ne sont pas intervenues lorsque des membres de la ZANU-PF ont attaqué les organisateurs de ce rassemblement le 9 février, et incendié leur véhicule.

Enfin, le 30 janvier, une soixantaine de journalistes indépendants et étrangers ont manifesté devant le bâtiment du Parlement, et trois d'entre eux ont été arrêtés. Les charges retenues contre eux ont été abandonnées par la suite, après que les autorités eurent qualifié ce mouvement de protestation de « réunion professionnelle ».

Amnesty International estime que la passivité et l'usage abusif de la force dont ont fait preuve les forces de police sont contraires aux normes internationales relatives au maintien de l'ordre. Alors que la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité dispose que la force ne peut être employée que lorsque les circonstances le justifient raisonnablement, d'autres dispositions de ce texte portent atteinte à la liberté d'expression.

Complément d'information

L'expulsion de Pierre Schori, ambassadeur de Suède auprès des Nations unies et chef de la mission d'observation électorale de l'UE, le 16 février 2002 semble avoir déclenché la décision prise hier par l'Union européenne d'imposer

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>

immédiatement des sanctions précédemment approuvées par le Conseil « Affaires générales » de l'UE le 28 janvier. Ces sanctions limitées consistent notamment en une interdiction de voyage à l'encontre du président Robert Mugabe et de ses proches collaborateurs politiques, ainsi qu'en un gel de leurs fonds, autres avoirs financiers ou ressources économiques. Il semble que Pierre Schori ait été contraint de quitter Harare le 16 février après que son visa eut été révoqué par les autorités zimbabwéennes. _

Pour en savoir plus sur le Zimbabwe, veuillez consulter la page suivante de notre site web :

http://www.web.amnesty.org/mavp/av.nsf/pages/zimbabwe_at_risk